



## Introduction

### Sa Sainteté Pie XII et la Vierge Marie

Ernest Lemieux, ptre

Volume 9, numéro 2, 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1019886ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1019886ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

#### ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce document

Lemieux, E. (1953). Introduction : Sa Sainteté Pie XII et la Vierge Marie. *Laval théologique et philosophique*, 9(2), 211–213. <https://doi.org/10.7202/1019886ar>

## Introduction

### SA SAINTETÉ PIE XII ET LA VIERGE MARIE

**C**OMBIEN il nous est doux, en ce quatre-vingtième anniversaire de naissance de notre glorieux et saint Pontife Pie XII, de déposer à ses pieds, en hommage de profonde vénération et de filiale gratitude, ce troisième volume des DOCUMENTS PONTIFICAUX SUR LA TRÈS SAINTE VIERGE.

Cet ouvrage est le recueil quasi complet des discours et des écrits de celui que l'Histoire appellera désormais avec admiration : le pape de Fatimá, de l'Assomption, de la Royauté universelle de Marie, le pape auquel le Christ s'est manifesté pour le guérir de ses souffrances et le conserver à l'affection de son Église.

Il sera facile de s'en convaincre : aucun pontife n'a plus souvent parlé ou écrit sur les insignes privilèges de la Mère de Dieu. Et il l'a fait, non seulement dans l'exercice du magistère ordinaire, comme le plus grand nombre de ses prédécesseurs, mais aussi dans la forme la plus solennelle de l'enseignement suprême : la définition *ex cathedra*, — ce qui demeure, en Mariologie, — le cas d'un nombre très limité de pontifes romains.

Ce qui caractérise, pourrait-on dire, cet enseignement, — abstraction faite de l'Autorité dont il est revêtu et qui est sa principale garantie de valeur et de vérité, — c'est la richesse et la profondeur de ses aperçus, la précision et la souplesse des termes dans lesquels il s'exprime, l'étonnante diversité des applications qu'il comporte.

Les catholiques, certes, n'en seront pas surpris ni scandalisés, bien au contraire. Combien seront heureux nos théologiens, nos prédicateurs et nos maîtres de la vie spirituelle, de pouvoir puiser à pareille source. Mais certains de nos frères séparés, en face d'un nombre aussi considérable de documents, <sup>1</sup> en présence de ce progrès constant de la doctrine et de la piété mariales, prônées et soutenues par le pape, ne manqueront pas de jeter à nouveau les hauts cris et de protester contre ce qu'ils appellent « une grave infidélité à la foi primitive et aux données de l'Écriture ».

Nous les invitons quand même à lire attentivement, sans parti pris et avec piété, ces documents pontificaux. Cette étude devrait,

---

1. Pour nombreux qu'ils paraissent, ces documents de S. S. Pie XII ne représentent pas le vingtième des discours ou des écrits qu'on lui doit depuis qu'il occupe le Siègne de Pierre.

avec la grâce de Dieu, les amener à admettre à tout le moins les faits suivants :

Premièrement, la doctrine et la piété mariales, dans l'Église catholique, ne procèdent pas d'un sentimentalisme aveugle et capricieux.

Deuxièmement, la doctrine et la piété mariales, au contraire, cherchent dans la Parole de Dieu contenue dans la Bible ou enseignée par les Pères et les Docteurs de l'Église, voire dans les textes de la sainte Liturgie, son fondement solide et traditionnel.

Troisièmement, cette doctrine et cette piété, loin d'être étrangères à l'ensemble des dogmes de notre foi, en découlent ou s'y incorporent tellement qu'elles en sont, pour ainsi dire, inséparables. Elles ne donnent aucunement l'impression d'être une ajoute quelconque, un appendice insolite ; bien mieux, elles se révèlent comme un développement tout à fait homogène, à partir des vérités les plus fondamentales de la Révélation et de l'économie du salut.

Quatrièmement, par ailleurs, cette doctrine et cette piété, non seulement n'ont pas connu la réprobation divine, mais de façon très manifeste, elles ont reçu de la part du Très-Haut les plus grandes faveurs : telles le sceau des miracles dans le fait des visions prophétiques (saint Grignon de Montfort) et des apparitions nombreuses de la Vierge surtout pendant le dernier siècle : Paris, rue du Bac (1830), La Salette (1846), Lourdes (1858), Pontmain (1871), N.-D. de Pellevoisin (1876), Fatimá (1917) ; telles aussi les fruits de sainteté que l'on a toujours vus chez les véritables serviteurs de la Mère de Dieu : tous les bienheureux canonisés sont de ceux-là. Leur piété mariale apparaît de façon inéluctable comme l'un des résultats profonds et nettement surnaturels de l'action du Saint-Esprit dans leur âme fidèle jusqu'à l'héroïsme.

Aussi bien, quand le Successeur de Pierre, sur lequel, de par la volonté de Dieu (MATT., XVI, 18) et grâce à son assistance de tous les jours (MATT., XXVIII, 20), repose la foi de l'Église entière, enseigne une telle doctrine et encourage une telle piété, est-il gravement téméraire — pour ne pas dire davantage, — de s'y refuser.

Notons qu'il ne s'agit pas ici de n'importe quelle doctrine ou forme de piété concernant le culte de Marie, mais de celles qui sont officiellement approuvées dans l'Église. Parfois, certaines pratiques populaires, d'allure apparemment superstitieuses, viennent défigurer aux regards des non-catholiques les traits de la véritable dévotion mariale ; elles induisent même certains à qualifier ce culte d'idolâtrique ou de nuisible aux hommages que l'on doit strictement réserver au seul Christ, à ses mérites et à l'œuvre de sa Rédemption. Il suffira à ces chrétiens de considérer, de façon très objective, cette doctrine et cette vie mariales de l'Église, pour se rendre compte que leurs craintes ne sont pas fondées. Le culte de Marie, tel que professé et pratiqué par les catholiques vraiment

*soumis à leurs chefs spirituels n'a absolument rien qui puisse soit s'identifier au culte dû à Dieu ou au Christ, soit confondre ou égaliser le rôle de Marie avec celui de son Fils Jésus.*

*En guise de conclusion, n'hésitons pas à le proclamer : ce troisième volume des documents pontificaux sur la très sainte Vierge, dû en entier à Sa Sainteté Pie XII, constitue à lui seul, de toutes les contributions récentes à la Mariologie, la plus lumineuse et la plus importante qui soit. Aussi bien convient-il d'espérer que les membres du clergé, des communautés religieuses et un grand nombre de fidèles se feront un devoir de posséder cette précieuse collection.*

Ernest LEMIEUX, *ptre.*

P.S. Aux remerciements déjà exprimés à l'adresse de la Bonne Presse de Paris, qui nous a donné gracieusement l'autorisation de reproduire ses traductions des documents pontificaux sur la sainte Vierge, nous devons, en ce troisième volume, en ajouter d'autres à l'endroit du directeur de l'édition française de l'*Osservatore Romano* : Monseigneur Achille Glorieux, qui nous a accordé semblable faveur. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre très vive gratitude.